



**Exploration Brunswick inc.  
États financiers**

**Pour les exercices terminés les  
31 décembre 2025 et 2024**

En dollars canadiens



## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de  
Brunswick Exploration Inc.

---

Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.  
Bureau 2000  
600, rue De La Gauchetière Ouest  
Montréal (Québec)  
H3B 4L8

T 514 878-2691

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Brunswick Exploration Inc. (ci-après « la société »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2025 et 2024 et les états des résultats et du résultat global, les états des capitaux propres et les états des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris des informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2025 et 2024 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (ci-après « normes IFRS de comptabilité »).

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation**

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers, qui indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### **Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Exception faite de la question décrite dans la section « Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation », nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune autre question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

### **Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états**

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celles-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute

important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Karine Desrochers.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*<sup>1</sup>

Montréal  
Le 26 février 2026

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A127023

# Exploration Brunswick inc.

## États de la situation financière

<i>(en dollars canadiens)</i>	<b>31 décembre 2025</b>	31 décembre 2024
	\$	\$
<b>ACTIFS</b>		
<u>Courants</u>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6)	<b>2 948 012</b>	5 625 371
Autres débiteurs (note 8)	<b>164 841</b>	53 444
Taxes de vente à recevoir	<b>70 100</b>	92 187
Crédit d'impôts miniers à recevoir (note 7)	<b>59 000</b>	1 580 000
Charges payées d'avance et dépôts	<b>353 325</b>	361 828
	<b>3 595 278</b>	7 712 830
<u>Non courants</u>		
Actifs d'exploration et d'évaluation (note 7)	<b>21 497 757</b>	14 340 780
Équipement et actifs incorporels	<b>4 775</b>	23 888
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>25 097 810</b>	22 077 498
<b>PASSIFS</b>		
<u>Courants</u>		
Comptes fournisseurs et frais courus	<b>808 363</b>	946 950
Prime différée sur les actions accréditatives (note 9)	-	1 806 944
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>808 363</b>	2 753 894
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital-actions	<b>59 276 185</b>	54 065 845
Bons de souscription	<b>3 087 131</b>	3 115 120
Rémunération à base d'actions	<b>3 035 194</b>	2 683 105
Surplus d'apport	<b>3 913 073</b>	2 539 929
Déficit	<b>(45 022 136)</b>	(43 080 395)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	<b>24 289 447</b>	19 323 604
<b>TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>	<b>25 097 810</b>	22 077 498

Continuité d'exploitation (note 1)  
Engagements et éventualités (note 20)  
Évènement subséquent (note 21)

*Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.*

/s/ Robert Wares

Robert Wares, président du conseil

/s/ Killian Charles

Killian Charles, président et chef de la direction

## Exploration Brunswick inc. États des résultats et du résultat global

<i>(en dollars canadiens)</i>	Pour les exercices terminés les 31 décembre	
	2025	2024
	\$	\$
<b>Charges</b>		
Charges administratives (note 14)	2 509 200	2 735 991
Rémunération fondée sur des actions (note 12)	644 430	1 092 185
Produits d'intérêts	(84 965)	(310 295)
Dépréciation d'actifs d'exploration et d'évaluation (note 7)	82 761	5 057 961
Amortissement d'équipement et d'actifs incorporels	19 113	24 426
Autres charges financières	-	43 475
<b>Perte nette et perte globale avant impôt</b>	<b>(3 170 539)</b>	<b>(8 643 743)</b>
Recouvrement d'impôts sur le résultat (note 16)	1 806 944	312 863
<b>Perte nette et perte globale</b>	<b>(1 363 595)</b>	<b>(8 330 880)</b>
<b>Par action (note 13)</b>		
De base et diluée	(0,01)	(0,04)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires – de base et dilué	235 622 478	197 090 222

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

# Exploration Brunswick inc.

## États des capitaux propres

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024 (en dollars canadiens, exception faite du nombre d'actions)

	Actions ordinaires émises et en circulation	Capital-actions	Bons de souscription	Rémunération à base d'actions	Surplus d'apport	Déficit	Total des capitaux propres
	Nombre	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2025</b>	<b>218 087 432</b>	<b>54 065 845</b>	<b>3 115 120</b>	<b>2 683 105</b>	<b>2 539 929</b>	<b>(43 080 395)</b>	<b>19 323 604</b>
Financement accreditif (note 10)	12 123 097	2 121 542	-	-	-	-	2 121 542
Frais d'émission d'actions accreditives (note 10)	-	-	-	-	-	(102 096)	(102 096)
Unités émises dans le cadre d'un placement privé par l'entremise d'un courtier (note 10)	25 064 102	2 581 610	918 389	-	-	-	3 499 999
Frais d'émission d'unités	-	-	43 971	-	-	(476 050)	(432 079)
Acquisition de propriétés minières (note 7)	4 187 500	507 188	-	-	-	-	507 188
Bons de souscriptions expirées (note 11)	-	-	(990 349)	-	990 349	-	-
Options d'achat d'actions expirées (note 12)	-	-	-	(382 795)	382 795	-	-
Rémunération fondée sur des actions (note 12)	-	-	-	734 884	-	-	734 884
Perte nette et perte globale	-	-	-	-	-	(1 363 595)	(1 363 595)
<b>Solde au 31 décembre 2025</b>	<b>259 462 131</b>	<b>59 276 185</b>	<b>3 087 131</b>	<b>3 035 194</b>	<b>3 913 073</b>	<b>(45 022 136)</b>	<b>24 289 447</b>
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>194 075 136</b>	<b>49 732 052</b>	<b>3 154 271</b>	<b>1 414 088</b>	<b>2 539 929</b>	<b>(34 597 055)</b>	<b>22 243 285</b>
Acquisition de propriétés minières (note 7)	3 375 000	1 250 625	-	-	-	-	1 250 625
Financement accreditif (note 10)	20 030 125	4 809 370	-	-	-	-	4 809 370
Prime différée sur les actions accreditives	-	(1 905 002)	-	-	-	-	(1 905 002)
Frais d'émission d'actions accreditives (note 10)	-	-	-	-	-	(152 460)	(152 460)
Bons de souscription exercés (note 11)	607 171	178 800	(39 151)	-	-	-	139 649
Rémunération fondée sur des actions (note 12)	-	-	-	1 269 017	-	-	1 269 017
Perte nette et perte globale	-	-	-	-	-	(8 330 880)	(8 330 880)
<b>Solde au 31 décembre 2024</b>	<b>218 087 432</b>	<b>54 065 845</b>	<b>3 115 120</b>	<b>2 683 105</b>	<b>2 539 929</b>	<b>(43 080 395)</b>	<b>19 323 604</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

# Exploration Brunswick inc.

## États des flux de trésorerie

<i>(en dollars canadiens)</i>	Pour les exercices terminés les 31 décembre	
	2025	2024
	\$	\$
<b>Activités d'exploitation</b>		
Perte nette	(1 363 595)	(8 330 880)
Ajustements		
Rémunération fondée sur des actions (note 12)	644 430	1 092 185
Amortissement d'équipement et d'actifs incorporels	19 113	24 426
Dépréciation d'actifs d'exploration et d'évaluation (note 7)	82 761	5 057 961
Recouvrement d'impôts sur le résultat (note 16)	(1 806 944)	(312 863)
Variations des éléments du fonds de roulement (note 19)	19 862	(110 768)
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation</b>	<b>(2 404 373)</b>	<b>(2 579 939)</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Investissements en actifs d'exploration et d'évaluation	(7 159 871)	(9 654 496)
Subvention gouvernementale (note 8)	175 963	-
Crédits remboursables reçus	1 671 782	886 798
Investissements en équipement et en actifs incorporels	-	(7 805)
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement</b>	<b>(5 312 126)</b>	<b>(8 775 503)</b>
<b>Activités de financement</b>		
Émission d'unités dans le cadre d'un placement privé (note 10)	3 499 999	-
Émission d'actions accréditives dans le cadre d'un placement privé sans intermédiaire (note 10)	2 121 542	4 809 370
Frais d'émission d'actions	(582 401)	(162 932)
Bons de souscription exercés (note 11)	-	139 649
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement</b>	<b>5 039 140</b>	<b>4 786 086</b>
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(2 677 359)	(6 569 355)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>5 625 371</b>	<b>12 194 726</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>2 948 012</b>	<b>5 625 371</b>

### Renseignements complémentaires (note 19)

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

# Exploration Brunswick inc.

## Notes aux états financiers

### Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024 (en dollars canadiens)

---

#### 1. NATURE DES ACTIVITÉS ET CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Exploration Brunswick inc. (la « Société » ou « BRW ») est principalement engagée dans l'acquisition et l'exploration de propriétés minières. Située au Canada, BRW est régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec). L'adresse du siège social de la Société est le 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal (Québec), Canada.

La Société est cotée à la Bourse de croissance de Toronto (« TSXV ») sous le symbole « BRW ». Les actions ordinaires de la Société (les « actions ordinaires ») sont négociées sur l'OTCQB Venture Market, sous le symbole « BRWXF ». La Société se concentre sur l'exploration et le développement de propriétés minières.

Jusqu'à ce qu'il soit déterminé que les propriétés contiennent des réserves ou des ressources minérales pouvant être exploitées de manière économique, elles sont classées comme propriétés d'exploration et d'évaluation. La recouvrabilité des dépenses d'exploration et d'évaluation reportées dépend de la découverte de réserves et de ressources économiquement récupérables; de l'obtention et du maintien du titre et de l'intérêt bénéficiaire dans les propriétés; de la capacité d'obtenir le financement nécessaire pour poursuivre l'exploration, l'évaluation et le développement de ses propriétés; et de l'obtention de certaines approbations gouvernementales ou du produit de la cession des propriétés. Des changements dans les conditions futures pourraient nécessiter une dépréciation importante de la valeur comptable des dépenses d'exploration et d'évaluation reportées. Bien que la Société ait pris des mesures pour vérifier le titre de ses propriétés minières sur lesquelles elle mène actuellement des activités d'exploration et d'évaluation, conformément aux normes de l'industrie pour le stade actuel d'exploration et d'évaluation de ces propriétés, ces procédures ne garantissent pas le titre de la Société. Le titre de propriété peut être soumis à des accords antérieurs non enregistrés et être non conforme aux exigences réglementaires.

Les présents états financiers ont été préparés sur la base des principes comptables applicables à la continuité de l'exploitation, qui prévoit la réalisation des actifs et le règlement des passifs dans le cours normal des affaires à mesure qu'ils arrivent à échéance. Pour évaluer si l'hypothèse de continuité de l'exploitation est appropriée, la direction tient compte de tous les renseignements disponibles concernant l'avenir, c'est-à-dire sur une période d'au moins les douze mois suivant la fin de la période de présentation de l'information, sans toutefois s'y limiter. Au 31 décembre 2025, la Société avait un fonds de roulement de 2 786 915 \$ (incluant un solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 2 948 012 \$), un déficit accumulé de 45 022 136 \$ et avait subi une perte de 1 363 595 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025. Comme la Société est en phase d'exploration, elle n'a enregistré aucun produit d'exploitation et ne dispose d'aucune source de flux de trésorerie.

Le fonds de roulement au 31 décembre 2025 ne sera pas suffisant pour répondre aux obligations, aux engagements et aux dépenses prévues de la Société jusqu'au 31 décembre 2026. La direction est consciente, en faisant cette évaluation, qu'il existe des incertitudes importantes liées à des événements ou à des circonstances susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société d'assurer la continuité de son exploitation tel que décrit au paragraphe précédent et par conséquent, sur le caractère approprié de l'utilisation des principes comptables applicables à la continuité d'exploitation. Les présents états financiers ne reflètent pas les ajustements à la valeur comptable des actifs et des passifs, aux charges et aux classifications du bilan qui seraient nécessaires si l'hypothèse de continuité d'exploitation s'avérait inappropriée. Ces ajustements pourraient être importants.

La capacité de la Société de poursuivre ses activités futures et de financer ses activités d'exploration dépend de la capacité de la direction à obtenir du financement supplémentaire dans le futur. Toute insuffisance de financement peut être palliée par un certain nombre de moyens, incluant sans s'y limiter, l'émission de titres de créance ou de capitaux propres. Malgré le fait que la direction ait réussi à obtenir le financement nécessaire par le passé, rien ne garantit qu'elle réussira à le faire dans l'avenir, ni que ces sources de financement ou ces initiatives seront à la portée de la Société ou qu'elles le seront à des conditions acceptables pour la Société. Si la direction n'est pas en mesure d'obtenir de nouveau financement, la Société pourrait être incapable de poursuivre ses activités, et les montants réalisés pour les actifs pourraient être moindres que les montants inscrits dans les présents états financiers.

# Exploration Brunswick inc.

## Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024 (en dollars canadiens)

---

### 2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers ci-joints ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'elles sont publiées par le Bureau international des normes comptables (*International Accounting Standards Board*) (« normes IFRS de comptabilité »). Les méthodes comptables, les méthodes de calcul et de présentation appliquées dans ces états financiers sont conformes aux conventions et aux méthodes utilisées pour l'exercice financier précédent. Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société (le « conseil ») le 26 février 2026.

### 3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les méthodes comptables significatives appliquées pour la préparation des présents états financiers sont décrites ci-dessous.

#### (a) Base d'évaluation

Les états financiers sont préparés selon la base de continuité d'exploitation et du coût historique selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf en ce qui concerne certaines informations sur les instruments financiers et les flux de trésorerie.

#### (b) Conversion des monnaies étrangères

Les éléments des états financiers de la Société sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société.

Les transactions en devises autres que la monnaie fonctionnelle de l'entité (devises étrangères) sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. À chaque date de l'état de la situation financière, les actifs et les passifs monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice financier. Les actifs et les passifs non monétaires sont convertis en fonction du taux de change historique en vigueur à la date de la transaction. Tous les gains et les pertes de conversion sur ces transactions en devises étrangères sont portés à l'état des résultats et du résultat global dans les pertes (gains) de change.

#### (c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, des soldes bancaires et des placements à court terme très liquides avec une échéance initiale d'au plus trois mois qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont exposés à un risque négligeable de changement de valeur.

#### (d) Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie découlant de l'actif financier expirent, ou lorsque l'actif financier et tous les risques et les avantages substantiels ont été transférés.

Un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est éteint, liquidé, annulé ou expiré.

# Exploration Brunswick inc.

## Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024 (en dollars canadiens)

---

### 3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

#### (d) Instruments financiers (suite)

Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction, à l'exception des actifs et des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net qui sont initialement évalués à la juste valeur.

#### (i) Actifs financiers

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les actifs financiers, autres que ceux désignés comme instruments de couverture et efficaces à cet effet, sont classés dans les catégories suivantes au moment de la comptabilisation initiale :

- Au coût amorti;
- À la juste valeur par le biais du résultat net; et
- À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

La catégorie détermine la méthode d'évaluation ultérieure et la comptabilisation soit dans le résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global, des produits et des charges qui en résulteront. Tous les produits et les charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés dans le résultat net sont présentés dans les charges d'intérêts ou les produits d'intérêts.

#### i. Au coût amorti

Les actifs financiers classés au coût amorti sont des actifs financiers qui sont détenus dans le cadre d'un modèle d'affaires dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels et qui répondent aux critères du test des flux de trésorerie contractuels effectué pour déterminer si les flux de trésorerie correspondent uniquement à des paiements de capital et d'intérêts. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une provision pour perte de valeur. L'actualisation est omise si son effet n'est pas significatif. Les éléments dans cette catégorie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les autres effets à recevoir.

#### ii. Dépréciation d'actifs financiers

Une provision pour pertes de crédit attendues est comptabilisée dans le résultat net pour les actifs financiers évalués au coût amorti. À chaque date de clôture, sur une base prospective, la Société évalue les pertes de crédit attendues associées à ses actifs financiers comptabilisés au coût amorti et, s'il y a lieu, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La méthode de dépréciation utilisée varie selon qu'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit. Les pertes de crédit attendues doivent être évaluées au moyen d'une provision pour pertes d'un montant égal aux pertes de crédit attendues sur 12 mois (les pertes de crédit attendues qui résultent des événements de défaut sur l'instrument financier qui sont possibles dans les 12 mois suivant la date de clôture) ou aux pertes de crédit attendues sur toute la durée de vie (les pertes de crédit attendues qui résultent de tous les événements de défaut possibles sur la durée de vie de l'instrument financier). Une provision pour pertes de crédit attendues sur toute la durée de vie est requise pour un instrument financier si le risque de crédit de cet instrument financier s'est considérablement détérioré depuis la comptabilisation initiale et si le risque de crédit est faible.

# Exploration Brunswick inc.

## Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024 (en dollars canadiens)

---

### 3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

#### (d) Instruments financiers (suite)

##### (ii) Passifs financiers

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les passifs financiers sont classés dans les catégories suivantes au moment de la comptabilisation initiale :

- Au coût amorti;

##### i. Au coût amorti

Les passifs financiers classés au coût amorti sont les passifs financiers qui n'entrent pas dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net ». Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. Ils sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et l'ajustement correspondant est porté au résultat net. Les passifs financiers au coût amorti comprennent :

- Comptes fournisseurs et frais courus;

Toutes les charges relatives aux intérêts sont portées au résultat net dans les charges d'intérêts.

#### (e) Dépréciation des actifs non financiers (exception faite des actifs d'exploration et d'évaluation)

La valeur comptable des actifs non courants est passée en revue régulièrement et lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. Les actifs non courants qui ne sont pas amortis sont soumis à un test de dépréciation annuel. Aux fins de l'évaluation de la valeur recouvrable, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas générant des flux de trésorerie séparément identifiables (les unités génératrices de trésorerie ou « UGT »). La valeur recouvrable est la valeur plus élevée entre la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité (étant la valeur actualisée des futurs flux de trésorerie attendus de l'actif en question ou de l'UGT). Une perte de valeur est comptabilisée en résultat net pour le montant de la valeur comptable de l'actif excédant sa valeur recouvrable. Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT est augmentée jusqu'au montant recouvrable estimé, mais sans dépasser la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif ou l'UGT au cours des exercices antérieurs. Les reprises de valeur sont immédiatement comptabilisées dans le résultat net.

#### (f) Dépenses d'exploration et d'évaluation et actifs d'exploration et d'évaluation

Les dépenses d'exploration et d'évaluation sont les coûts engagés dans la recherche initiale de ressources minérales, avant que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction de ressources minérales ne puissent être démontrées. Les coûts engagés avant l'acquisition du droit légal d'effectuer des travaux d'exploration et d'évaluation sont comptabilisés dans le résultat net au moment où ils sont engagés.

Lorsque le droit légal d'effectuer des travaux d'exploration et d'évaluation a été obtenu, tous les coûts liés à l'acquisition des droits miniers et les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation des propriétés minières, diminués des crédits gouvernementaux et des crédits d'impôt remboursables relatifs à ces dépenses, sont comptabilisés en actifs d'exploration et d'évaluation.

Les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation comprennent notamment les levés topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques, le forage d'exploration, l'excavation de tranchées, l'échantillonnage ainsi que les coûts liés à l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de la définition et de l'extraction de ressources minérales.

# Exploration Brunswick inc.

## Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024 (en dollars canadiens)

---

### 3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

#### (f) Dépenses d'exploration et d'évaluation et actifs d'exploration et d'évaluation

Les différents coûts sont capitalisés pour chaque propriété, jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction des ressources minérales aient été démontrées. Ces actifs sont présentés en tant que propriétés minières et sont comptabilisés au coût diminué des pertes de valeur cumulées. Aucune charge d'amortissement n'est comptabilisée pour ces actifs durant la phase d'exploration et d'évaluation.

Lorsqu'une propriété minière n'est plus considérée viable ou est abandonnée, le montant capitalisé est alors ramené à sa valeur recouvrable et l'écart est immédiatement comptabilisé dans le résultat net.

Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction de ressources minérales peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante sont alors transférés dans les immobilisations corporelles dans la catégorie « Actifs miniers en construction ». Avant le transfert, les actifs d'exploration et d'évaluation doivent être soumis à un test de dépréciation et toute perte de valeur est alors comptabilisée dans le résultat net.

Jusqu'à maintenant, ni la faisabilité technique ni la viabilité commerciale de l'extraction de ressources minérales n'a été démontrée.

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (UGT).

Lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, les actifs individuels ou les UGT sont soumis à un test de dépréciation.

Des tests de dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation sont effectués pour chaque projet, chaque projet représentant une seule UGT potentielle. Un test de dépréciation est effectué lorsque des indicateurs de dépréciation surviennent, mais typiquement aussi lorsque l'une ou l'autre des circonstances suivantes se présente :

- Le droit d'explorer le secteur expire ou expirera dans un proche avenir et il n'est pas prévu de le renouveler;
- Aucune dépense d'exploration ou d'évaluation ultérieure dans le secteur n'est prévue au budget ni planifiée;
- Aucun gisement commercialement viable n'a été découvert et la Société a décidé de cesser l'exploration dans ce secteur; et
- Des travaux suffisants ont été réalisés afin d'indiquer que la valeur comptable des dépenses inscrites à l'actif ne sera pas entièrement récupérée.

De plus, lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction de ressources minérales peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante doivent être soumis à un test de dépréciation avant d'être transférés dans les immobilisations corporelles.

Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable est comptabilisée dans le résultat net. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée du coût de vente et sa valeur d'utilité.

Une perte de valeur peut être reprise si la valeur recouvrable d'une UGT excède sa valeur comptable.

#### (g) Rémunération fondée sur des actions

##### Régime d'options d'achat d'actions

La Société offre un régime de rémunération fondée sur des actions à l'intention de ses administrateurs, employés et consultants éligibles.

Tous les biens et les services reçus en contrepartie de l'octroi d'une rémunération fondée sur des actions sont évalués à leur juste valeur. Lorsqu'un employé reçoit une rémunération fondée sur des actions, la juste valeur des services rendus par celui-ci est déterminée indirectement en se référant à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Cette juste valeur est évaluée à la date d'attribution.

# Exploration Brunswick inc.

## Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024 (en dollars canadiens)

---

### 3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

#### (g) Rémunération fondée sur des actions (suite)

Toute rémunération fondée sur des actions réglées en capitaux propres est passée en charge dans le résultat net et un crédit correspondant est appliqué aux rémunération à base d'actions dans les capitaux propres.

Si une période d'acquisition des droits ou d'autres conditions d'acquisition s'appliquent, la charge est répartie sur la période d'acquisition des droits, en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options d'achat d'actions qui seront acquises. Les conditions d'acquisition non liées au marché sont incluses dans les hypothèses sur le nombre d'options qui devraient pouvoir être exercées.

Les estimations sont ultérieurement révisées s'il y a une indication que le nombre d'options d'achat d'actions qui devraient être acquises diffère des estimations précédentes. Tout ajustement cumulatif avant l'acquisition des droits est comptabilisé dans l'exercice courant.

Lors de l'exercice d'options d'achat d'actions, le produit reçu, net des coûts de transaction directement attribuables, est crédité au capital-actions. La rémunération fondée sur des actions est comptabilisée à la juste valeur établie en utilisant la méthode d'évaluation du prix des options de Black-Scholes.

#### Unités d'actions différées

La Société offre un régime d'unités d'actions différées (« UAD ») aux administrateurs qui ne sont pas membres de la direction dans le cadre de leur rémunération à long terme, leur donnant le droit de toucher un paiement en actions ordinaires, en trésorerie ou en une combinaison d'actions ordinaires et de trésorerie à la seule discrétion de la Société. La juste valeur des UAD octroyées par la Société devant être réglées en actions ordinaires est évaluée à la date d'octroi et est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits au surplus d'apport, avec une charge correspondante à la rémunération fondée sur des actions.

#### (h) Capitaux propres

Le capital-actions représente le montant reçu lorsque des actions ont été émises. Si les actions sont émises à la suite de l'exercice d'options ou de bons de souscription ou lorsque les UAD sont réglées, le capital-actions comprend également la charge de rémunération antérieurement comptabilisée dans les bons de souscription et les options d'achat d'actions.

De plus, si les actions sont émises dans le cadre de l'acquisition d'une propriété minière ou de tout autre actif non monétaire, les actions sont évaluées à leur juste valeur sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de façon fiable, auquel cas la juste valeur est estimée en fonction du cours boursier à la date où l'entente a été conclue.

Le produit des émissions d'unités est réparti entre les actions et les bons de souscription émis au prorata de leur juste valeur respective.

L'émission d'actions accréditatives constitue en substance une émission d'actions ordinaires et la vente d'un droit à des déductions fiscales au profit des investisseurs.

Au moment de l'émission des actions accréditatives ou des unités accréditatives, la vente du droit aux déductions fiscales est différée et comptabilisée dans les autres passifs à l'état de la situation financière.

Le produit reçu en contrepartie des actions accréditatives est réparti entre le capital-actions et la prime différée sur les actions accréditatives au moyen de la méthode résiduelle. Le produit est d'abord affecté aux actions en fonction du cours boursier des actions existantes à la date de l'émission et le produit résiduel est attribué à la prime différée sur les actions accréditatives.

Le produit reçu en contrepartie des unités accréditatives est réparti entre le capital-actions et la prime différée sur les actions accréditatives au moyen de la méthode résiduelle. Le produit est d'abord affecté aux actions en fonction du cours boursier des actions existantes à la date de l'émission. Par la suite, le produit est affecté aux bons de souscription à la juste valeur telle que déterminée à l'aide du modèle d'établissement du prix des options de Black-Scholes et le produit résiduel est attribué à la prime différée sur les actions accréditatives.

# Exploration Brunswick inc.

## Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024 (en dollars canadiens)

---

### 3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

#### (i) Impôts sur le résultat

La Société utilise la méthode des actifs et des passifs d'impôts différés. Selon cette méthode, les impôts sur le résultat différés sont calculés en utilisant la différence entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs. Les actifs et les passifs d'impôts sur le résultat différés sont évalués en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de l'état de la situation financière et qui devraient s'appliquer lorsque les impôts différés seront vraisemblablement récupérés ou réglés. Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il est probable que l'actif sera réalisé.

Les actifs et les passifs d'impôts sur le résultat différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôts différés et les passifs d'impôts exigibles et lorsque les actifs et les passifs d'impôts différés sont liés à des impôts sur le résultat qui sont perçus par la même autorité fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes lorsqu'il y a une intention de régler les soldes sur une base nette.

#### (j) Perte par action de base et diluée

La perte de base par action est obtenue en divisant la perte attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. La perte nette diluée par action est égale à la perte nette de base par action en raison de l'effet antidilutif des options d'achat d'actions, des UAD et des bons de souscription.

### 4. NORMES COMPTABLES PUBLIÉES, MAIS PAS ENCORE EN VIGUEUR

À la date de l'autorisation des présents états financiers, la Société n'avait pas encore adopté certaines normes, interprétations des normes existantes et modifications qui ont été publiées, mais dont la date d'entrée en vigueur est postérieure au 31 décembre 2025. Outre les éléments détaillée ci-dessous, ces mises à jour ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les états financiers de la Société et ne sont donc pas abordées dans les présentes.

#### IFRS 18, Présentation et renseignements à fournir dans les états financiers

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18 pour améliorer la communication des performances financières. La nouvelle norme remplace IAS 1 Présentation des états financiers. Elle reprend de nombreuses exigences de la norme IAS 1 sans les modifier. L'IFRS 18 s'applique aux périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2027, une application anticipée est autorisée. La nouvelle norme comptable introduit des changements importants dans la structure des états des résultats, notamment la présentation de deux nouveaux sous-totaux définis dans l'état du résultat net : (1) Bénéfice d'exploitation ; et (2) Bénéfice avant financement et impôts sur le revenu, divulgation requise dans les notes aux états financiers des mesures de rendement définies par la direction et introduction de nouveaux principes d'agrégation et de désagrégation des informations. L'impact de l'adoption de cette norme n'a pas encore été déterminé par la Société.

#### Modifications – IFRS 9, Instruments financiers et IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir

Le 30 mai 2024, l'IASB a publié des modifications ciblées aux normes IFRS 9 et IFRS 7, répondant à des questions récemment soulevées en pratique. Ces modifications visent à :

- clarifier la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers, avec une nouvelle exception pour certains passifs financiers réglés par virement électronique ;
- clarifier et compléter les indications permettant d'évaluer si un actif financier satisfait au critère du paiement exclusif du principal et des intérêts ;
- ajouter de nouvelles informations à fournir pour certains instruments dont les clauses contractuelles peuvent modifier les flux de trésorerie ; et
- mettre à jour les informations à fournir pour les instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Ces nouvelles exigences s'appliqueront à compter du 1er janvier 2026, une application anticipée étant autorisée. Ces modifications ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les états financiers.

# Exploration Brunswick inc.

## Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024 (en dollars canadiens)

### 5. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES CRITIQUES

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité exige de la Société qu'elle procède à des estimations et qu'elle formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés à titre d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés à titre de produits et de charges au cours de la période de présentation de l'information. La Société procède aussi à des estimations et émet des hypothèses pour l'avenir. La détermination d'estimations nécessite l'exercice du jugement basé sur diverses hypothèses ainsi que d'autres facteurs tels que l'expérience historique et les conditions économiques actuelles et prévues. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sont continuellement évaluées et sont fondées sur l'expérience historique ainsi que d'autres facteurs, y compris des attentes à propos d'événements futurs, qui sont jugés raisonnables dans les circonstances.

#### a) Continuité d'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, à obtenir des fonds suffisants pour couvrir ses dépenses courantes et pour honorer ses obligations pour l'année à venir implique une grande part de jugement basé sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, y compris l'expectative d'événements futurs qui sont considérés comme raisonnables dans les circonstances.

#### b) Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation

La détermination à savoir si des faits ou des circonstances indiquent une perte de valeur ou une reprise de valeur est un processus subjectif qui implique du jugement et un certain nombre d'estimations et d'interprétations dans bien des cas. Lorsqu'une indication de perte de valeur ou de reprise de valeur existe, la valeur recouvrable de chaque actif individuel ou de chaque UGT doit être estimée.

Pour évaluer la dépréciation, la direction doit procéder à certaines estimations et formuler des hypothèses concernant les circonstances futures, en particulier si une exploitation économiquement viable pourra être établie, la probabilité que les dépenses seront recouvrées soit par l'exploitation future ou par la vente lorsque les activités n'ont pas atteint un stade suffisant pour permettre une évaluation raisonnable de l'existence de réserves, la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire afin de compléter l'évaluation et le développement, et le renouvellement des permis. Les estimations et les hypothèses peuvent changer lorsque de nouveaux renseignements deviennent disponibles. Si, après la capitalisation des dépenses, de nouvelles informations suggèrent que le recouvrement des dépenses est improbable, les montants capitalisés sont radiés de l'état du résultat global dans la période où ces informations deviennent disponibles.

#### c) Juste valeur des options d'achat d'actions et des bons de souscription

La détermination de la juste valeur des options d'achat d'actions et des bons de souscription (collectivement, les « instruments ») exige la sélection d'un modèle d'évaluation approprié et la prise en compte des données nécessaires au modèle d'évaluation choisi. La Société a fait des estimations quant à la volatilité de ses propres actions ordinaires, la durée de vie probable et le moment où les instruments seront exercés ainsi que les extinctions prévues. Le modèle utilisé par la Société est le modèle d'évaluation de Black-Scholes. Toute modification des estimations ou des données utilisées pour déterminer la juste valeur pourrait avoir un impact significatif sur les futurs résultats d'exploitation de la Société.

### 6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Trésorerie	\$ 2 948 012	\$ 5 545 371
Équivalents de trésorerie	-	80 000
	<b>2 948 012</b>	<b>5 625 371</b>

Les équivalents de trésorerie au 31 décembre 2024 se composent de dépôts à terme rachetables portant intérêt à un taux moyen pondéré de 5 %.

# Exploration Brunswick inc.

## Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024 (en dollars canadiens)

### 7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

La Société a engagé les coûts suivants sur ses actifs d'exploration et d'évaluation pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024 :

Propriété	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	Ajouts	Crédits d'impôt	Dépréciation	Solde au 31 décembre 2024
	\$	\$		\$	\$
<b>Québec (note 7(a))</b>					
Projet Pontiac Lithium					
Droits miniers	54 261	-	-	(54 261)	-
	<u>54 261</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(54 261)</u>	<u>-</u>
Projet North Shore Lithium					
Droits miniers	47 599	-	-	(47 599)	-
Dépenses d'exploration	-	6 842	-	(6 842)	-
	<u>47 599</u>	<u>6 842</u>	<u>-</u>	<u>(54 441)</u>	<u>-</u>
Projet Mirage					
Droits miniers	1 530 781	195 983	-	(1 002 210)	724 554
Dépenses d'exploration	2 292 583	7 257 614	(1 578 668)	-	7 971 529
	<u>3 823 364</u>	<u>7 453 597</u>	<u>(1 578 668)</u>	<u>(1 002 210)</u>	<u>8 696 083</u>
Propriétés Myhril et Elrond					
Droits miniers	162 994	-	-	(162 994)	-
Dépenses d'exploration	397 777	410 041	-	(807 818)	-
	<u>560 771</u>	<u>410 041</u>	<u>-</u>	<u>(970 812)</u>	<u>-</u>
Propriétés Anatacau et PLEX					
Droits miniers	991 480	1 219 960	-	-	2 211 440
Dépenses d'exploration	2 135 987	374 733	-	-	2 510 720
	<u>3 127 467</u>	<u>1 594 693</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>4 722 160</u>
Autres propriétés au Québec					
Droits miniers	456 841	45 158	-	(501 999)	-
Dépenses d'exploration	311 239	164 912	(18 296)	(457 855)	-
	<u>768 080</u>	<u>210 070</u>	<u>(18 296)</u>	<u>(959 854)</u>	<u>-</u>
<b>Ontario (note 7(b))</b>					
Projet Hearst					
Droits miniers	13 254	-	-	(13 254)	-
Dépenses d'exploration	143 525	6 297	-	(149 822)	-
	<u>156 779</u>	<u>6 297</u>	<u>-</u>	<u>(163 076)</u>	<u>-</u>
Autres propriétés en Ontario					
Droits miniers	129 426	-	-	(129 426)	-
Dépenses d'exploration	286 282	285	-	(286 567)	-
	<u>415 708</u>	<u>285</u>	<u>-</u>	<u>(415 993)</u>	<u>-</u>
<b>Nouvelle-Écosse (note 7(c))</b>					
Droits miniers	37 750	620	-	(38 370)	-
Dépenses d'exploration	86 580	29 341	(520)	(115 401)	-
	<u>124 330</u>	<u>29 961</u>	<u>(520)</u>	<u>(153 771)</u>	<u>-</u>
<b>Nouveau-Brunswick (note 7(d))</b>					
Droits miniers	36 650	36 646	-	(73 296)	-
Dépenses d'exploration	244 871	172 564	(77 350)	(340 085)	-
	<u>281 521</u>	<u>209 210</u>	<u>(77 350)</u>	<u>(413 381)</u>	<u>-</u>
<b>Saskatchewan (note 7(e))</b>					
Droits miniers	53 939	-	-	(53 939)	-
Dépenses d'exploration	685 091	881	-	(685 972)	-
	<u>739 030</u>	<u>881</u>	<u>-</u>	<u>(739 911)</u>	<u>-</u>
<b>Terre-Neuve (note 7(f))</b>					
Droits miniers	-	10 697	-	(10 697)	-
Dépenses d'exploration	-	132 393	(12 839)	(119 554)	-
	<u>-</u>	<u>143 090</u>	<u>(12 839)</u>	<u>(130 251)</u>	<u>-</u>
<b>Groenland (note 7(g))</b>					
Droits miniers	-	23 828	-	-	23 828
Dépenses d'exploration	-	898 709	-	-	898 709
	<u>-</u>	<u>922 537</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>922 537</u>
<b>Résumé</b>					
Droits miniers	3 514 975	1 532 892	-	(2 088 045)	2 959 822
Dépenses d'exploration	6 583 935	9 454 612	(1 687 673)	(2 969 916)	11 380 958
	<u>10 098 910</u>	<u>10 987 504</u>	<u>(1 687 673)</u>	<u>(5 057 961)</u>	<u>14 340 780</u>

# Exploration Brunswick inc.

## Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024 (en dollars canadiens)

### 7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

Propriété	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2025 \$	Ajouts/transferts \$	Crédits d'impôt/subventions gouvernementales	Dépréciation \$	Solde au 31 décembre 2025 \$
<b>Québec (note 7(a))</b>					
Projet Mirage					
Droits miniers	724 554	1 409 435	-	-	2 133 989
Dépenses d'exploration	7 971 529	4 564 858	(150 782)	-	12 385 605
	<u>8 696 083</u>	<u>5 974 293</u>	<u>(150 782)</u>	<u>-</u>	<u>14 519 594</u>
Propriétés Anatacau et PLEX					
Droits miniers	2 211 440	(305 610)	-	-	1 905 830
Dépenses d'exploration	2 510 720	248 557	(293 272)	-	2 466 005
	<u>4 722 160</u>	<u>(57 053)</u>	<u>(293 272)</u>	<u>-</u>	<u>4 371 835</u>
<b>Groenland (note 7(g))</b>					
Droits miniers	23 828	83 598	-	(11 829)	95 597
Dépenses d'exploration	898 709	1 682 954	-	(70 932)	2 510 731
	<u>922 537</u>	<u>1 766 552</u>	<u>-</u>	<u>(82 761)</u>	<u>2 606 328</u>
<b>Résumé</b>					
Droits miniers	2 959 822	1 187 423	-	(11 829)	4 135 416
Dépenses d'exploration	11 380 958	6 496 369	(444 054)	(70 932)	17 362 341
	<u>14 340 780</u>	<u>7 683 792</u>	<u>(444 054)</u>	<u>(82 761)</u>	<u>21 497 757</u>

#### (a) Québec

**Projet Pontiac Lithium :** En mars 2022, BRW a jalonné des claims répartis dans la région de l'Abitibi au Québec, regroupés sous le projet Pontiac Lithium. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2024, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 54 261 \$ à l'égard des coûts engagés sur cette propriété liés à des zones spécifiques ou les titres miniers ne devraient pas être renouvelés, à l'endroit que la société a décidé de mettre fin aux activités d'exploration et d'évaluation ou la valeur comptable des actifs dépasse sa valeur de recouvrement.

**Projet North Shore Lithium :** Le 19 avril 2022, la Société a annoncé l'acquisition ou l'option de claims (collectivement, le « projet North Shore Lithium ») sur la Côte-Nord du Québec. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2024, BRW a comptabilisé une charge de dépréciation de 54 441 \$ à l'égard des coûts engagés sur ces propriétés liés à des zones spécifiques ou les titres miniers ne devraient pas être renouvelés, à l'endroit que la société a décidé de mettre fin aux activités d'exploration et d'évaluation ou la valeur comptable des actifs dépasse sa valeur de recouvrement.

**Projet Mirage :** En plus du jalonnement de claims dans la région de la Baie-James (Québec), le 5 janvier 2023, BRW a conclu une entente d'option avec Entreprises minières Globex (« Globex ») (tous les claims jalonnés et sous option formant le « projet Mirage »). Le projet Mirage inclut une option sur 100 % des claims « Lac Escalpe » de Globex en contrepartie de paiements totalisant 500 000 \$ (250 000 \$ payés en espèces et l'émission de 272 886 actions ordinaires avec une juste valeur de 250 000 \$).

BRW a conclu une entente de redevances accordant à Globex une redevance brute sur les métaux (*Gross Metal Royalty* ou « GMR ») de 3 %, dont 1 % de la redevance GMR pourra être racheté par BRW pour la somme de 1 000 000 \$, résultant en une redevance GMR nette de 2 %. Cette GMR s'appliquera aussi à tout titre minier nouvellement jalonné par l'une ou l'autre des parties dans un rayon de 1 km du périmètre actuel des claims. À la première date entre le cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de cette entente de redevances ou 5 ans après avoir engagé des dépenses totalisant 4 000 000 \$, BRW commencera à verser à Globex une avance annuelle de 100 000 \$ de redevances, déductible de la redevance de production éventuelle.

Le 21 août 2023, BRW a annoncé une transaction avec 1Minerals Corp. (« 1Minerals »), modifiée le 29 septembre 2023 (l'« entente définitive »), pour acquérir 100 % dans certains claims contigus au projet Mirage, ainsi qu'un autre groupe de claims d'exploration régionale pour le lithium.

# Exploration Brunswick inc.

## Notes aux états financiers

### Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024 (en dollars canadiens)

---

#### 7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

##### (a) Québec (suite)

###### Projet Mirage (suite) :

Les modalités de la transaction avec 1Minerals sont les suivantes :

- Un paiement de 500 000 \$ en espèces a été complété au 31 décembre 2023.
- Paiements ultérieurs de 3 000 000 \$ en espèces, en actions ordinaires (à un prix minimum de 0,66 \$ par action ordinaire) ou en une combinaison des deux, au gré de BRW, à la signature de l'entente définitive selon le calendrier suivant :
  - 500 000 \$ (587 554 actions ordinaires) ont été émis au 31 décembre 2023.
  - 500 000 \$ au premier anniversaire de la signature de l'entente définitive.
  - 500 000 \$ au deuxième anniversaire de la signature de l'entente définitive.
  - 750 000 \$ au troisième anniversaire de la signature de l'entente définitive.
  - 750 000 \$ au quatrième anniversaire de la signature de l'entente définitive.

Le 15 octobre 2024, la Société a avisé 1Minerals que BRW avait décidé de mettre fin à ses activités d'exploration et d'évaluation sur ces propriétés. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2024, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 1 002 210 \$ à l'égard des coûts engagés sur cette propriété, se rapportant à des secteurs déterminés où la Société a décidé de cesser les activités d'exploration et d'évaluation.

BRW a signé une entente avec Sirios Resources (« Sirios »), approuvée par la TSXV le 11 avril 2024 (la « date d'approbation »), en vue de racheter une redevance NSR existante de 0,5 % sur certains claims du projet Mirage (le « rachat de redevance »). Les paiements prévus au calendrier étaient and assujettis aux contraintes suivantes :

- Minimum de 25 % en espèces; et
- Le montant en actions ordinaires est calculé en se basant sur le cours moyen pondéré en fonction du volume (« CMPV ») sur les 10 jours précédant la date du paiement, sous réserve d'un cours minimum de 0,40 \$ par action.

Le rachat de redevance était réalisé selon les conditions suivantes :

- Un paiement de 50 000 \$ en espèces a été versé en avril 2024;
- Des paiements totalisant 25 000 \$ en espèces et 187 500 actions ordinaires (juste valeur de 46 875 \$) ont été versés en juin 2024; et
- Calendrier additionnel de paiements en espèces, en actions ou en une combinaison des deux, à Sirios, comme suit :
  - Des paiements totalisant 25 000 \$ en espèces et 187 500 actions ordinaires (juste valeur de 48 750 \$) ont été versés en octobre 2024; et
  - Des paiements totalisant 25 000 \$ en espèces et 187 500 actions ordinaires (juste valeur de 27 188 \$) ont été versés en janvier 2025.

Lorsque l'extraction minérale débutera sur les claims couverts par cette entente, la Société fera un autre paiement d'étape de 250 000 \$ en espèces ou un montant en actions ordinaires (Basé en fonction du CMPV sur les 10 jours précédant la date du paiement, sous réserve d'un cours minimum de 0,40 \$ par action), ou en une combinaison des deux, au gré de BRW.

Propriétés Mythril et Elrond : Le 22 novembre 2022, la Société a signé une entente d'option avec Exploration Midland inc. (« Midland ») afin d'acquérir une participation maximale de 85 % dans les propriétés Mythril et Elrond (les « propriétés Midland »), situées dans la région de la Baie-James au Québec. La première partie de l'option permet à BRW d'acquérir une participation initiale de 50 % dans le potentiel en minéraux rares des propriétés (à l'exclusion des métaux de base et précieux) en contrepartie de paiements totalisant 500 000 \$ en espèces et en actions ordinaires sur une période de trois ans selon les modalités suivantes :

- Paiements de 75 000 \$ en espèces et 111 044 actions ordinaires (juste valeur de 75 000 \$) a été versé au 31 décembre 2023;
- Un paiement de 140 000 \$, la moitié en actions ordinaires, le ou avant le deuxième anniversaire;
- Un paiement de 210 000 \$ en actions ordinaires, le ou avant le troisième anniversaire.

# Exploration Brunswick inc.

## Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024 (en dollars canadiens)

---

### 7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

#### (a) Québec (suite)

##### Propriétés Mythril et Elrond (suite):

Afin d'exercer la première option pour la participation initiale de 50 %, BRW devra financer un montant global de 1 500 000 \$ en travaux d'exploration conformément au calendrier suivant :

- Un engagement ferme de 300 000 \$ a été complété avant le premier anniversaire;
- Un montant global de 600 000 \$, a été complété avant le deuxième anniversaire;
- Un montant global de 1 500 000 \$, le ou avant le troisième anniversaire.

La deuxième partie de l'option permet à BRW d'acquérir une participation additionnelle de 35 % dans ces propriétés en contrepartie de paiements totalisant 200 000 \$ en espèces ou en actions ordinaires sur une période de deux ans suivant l'exercice de la première option selon les conditions suivantes :

- Un montant de 100 000 \$ en espèces, en actions ordinaires ou une combinaison des deux, au choix de BRW, le ou avant le premier anniversaire de l'exercice de la première option;
- Un montant de 100 000 \$ en espèces, en actions ordinaires ou une combinaison des deux, au choix de BRW, le ou avant le deuxième anniversaire de l'exercice de la première option.

Afin d'exercer la deuxième option, BRW devra financer un montant global de 2 000 000 \$ en travaux d'exploration conformément au calendrier suivant :

- Un montant global de 1 000 000 \$, le ou avant le premier anniversaire de l'exercice de la première option;
- Un montant global de 2 000 000 \$, le ou avant le deuxième anniversaire de l'exercice de la première option.

Les actions ordinaires qui seront émises par la Société en contrepartie de cette entente d'option seront soumises à une valeur minimale de 0,24 \$ par action ordinaire, sans valeur maximale. À la signature de la deuxième option, BRW conservera un droit de premier refus (« DPR ») à l'égard de la participation de 15 % de Midland.

Le 15 octobre 2024, la Société a avisé Midland que BRW avait décidé de mettre fin à ses activités d'exploration et d'évaluation sur ces propriétés. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2024, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 970 812 \$ à l'égard des coûts engagés sur cette propriété, se rapportant à des secteurs déterminés où la Société a décidé de cesser les activités d'exploration et d'évaluation.

Propriétés Anatacau et PLEX : Le 28 novembre 2022, BRW a signé une entente avec Osisko Baie-James S.E.N.C. (« Osisko BJ »), une société affiliée d'Osisko Développement Corp. (« ODEV »), en vue d'acquérir une participation de 90 % dans la propriété Anatacau (l'« option Anatacau »). Le 5 décembre 2022, BRW a bonifié l'option Anatacau (l'« entente d'option bonifiée ») afin d'acquérir également une participation de 90 % dans le projet PLEX. L'entente d'option bonifiée a été signée le 1<sup>er</sup> mars 2023 et approuvée par la TSXV le 14 juin 2023 (la « date d'effet »).

L'entente d'option bonifiée permet à BRW d'acquérir une participation de 90 % dans les projets Anatacau et PLEX en contrepartie de 8 000 000 actions ordinaires sur une période de deux ans selon les conditions suivantes :

- Un paiement initial de 1 000 000 actions ordinaires (juste valeur de 790 000 \$) a été complété en juin 2023;
- Une tranche de 3 000 000 actions ordinaires (juste valeur de 1 155 000 \$) a été complété en juin 2024; et
- Une tranche de 4 000 000 actions ordinaires (juste valeur de 480 000 \$) a été complété en juin 2025.

Afin d'exercer cette option, BRW devra réaliser des travaux d'un montant de 6 000 000 \$ selon le calendrier suivant :

- Un montant global de 1 000 000 \$ a été complété avant le premier anniversaire de la date d'effet;
- Un montant global de 2 000 000 \$ a été complété avant le deuxième anniversaire de la date d'effet;
- Un montant global de 4 000 000 \$ a été complété avant le troisième anniversaire de la date d'effet;
- Un montant global de 6 000 000 \$ avant le quatrième anniversaire de la date d'effet.

À la signature de cette option, BRW conservera un DPR à l'égard de la participation de 10 % d'Osisko BJ et Osisko BJ ne sera pas tenue de financer sa part au prorata du budget d'exploration suivant l'exercice de cette option et jusqu'à la construction d'une mine.

# Exploration Brunswick inc.

## Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024 (en dollars canadiens)

---

### 7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

#### (a) Québec (suite)

##### Propriétés Anatacau et PLEX (suite):

Le 21 août 2023, BRW a annoncé une transaction avec ODEV par l'entremise d'Osisko BJ, dans le cadre de laquelle la Société a l'option d'acquérir une participation indivise de 75 % dans 8 claims situés dans le secteur immédiat du projet Mirage (les « 8 claims »), aux conditions suivantes :

- Transaction offrant l'option d'acquérir une participation de 75 % dans des claims détenus par Osisko BJ.
- La participation résiduelle d'Osisko BJ (25 %) sera passive jusqu'à une décision finale de construction.

Cette option pourra être exercée en parallèle à la réalisation de l'entente d'option existante entre BRW et Osisko BJ couvrant l'option d'acquérir une participation de 90 % dans les projets PLEX et Anatacau.

Le 15 août 2025, la Société a annoncé la consolidation de sa participation dans les huit claims, conformément à une convention d'achat et de vente conclue avec Osisko BJ. BRW détient désormais 100 % des concessions minières du projet Mirage. Pour acquérir ces droits, BRW a accepté de renoncer à son option d'acquérir une participation indivise de 90 % dans la propriété Plex. En contrepartie partielle de la résiliation de l'option sur la propriété Plex, Osisko BJ versera à BRW la somme de 1 000 000 \$ dans les trente jours suivant la première publication d'un rapport technique préparé conformément aux exigences du Règlement 43-101, faisant état d'au moins 1 000 000 onces d'or dans les ressources mesurées, indiquées ou présumées (au sens du Règlement 43-101). Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société a transféré 1 318 049 \$ de coûts engagés dans le cadre du projet Plex et les a affectés au projet Mirage afin de refléter cette consolidation de la propriété.

##### Autres propriétés au Québec :

La Société détient d'autres claims jalonnés qui présentent un potentiel pour le lithium dans la province de Québec. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2024, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 959 854 \$ à l'égard des coûts engagés sur ces propriétés, se rapportant à des secteurs déterminés où la Société a décidé de cesser les activités d'exploration et d'évaluation.

#### (b) Ontario

Projet Hearst : Le 3 octobre 2022, la Société a annoncé qu'elle avait jalonné et pris des options visant plusieurs blocs de claims près de Hearst en Ontario (le « projet Hearst »). Le groupe de claims inclut deux ententes d'option; l'entente d'option Lowther Pegmatite (signée le 21 septembre 2022) et l'option Lowther Régional (datée du 27 septembre 2022). Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2024, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 163 076 \$ à l'égard des coûts engagés sur ces propriétés liés à des zones spécifiques ou les titres miniers ne devraient pas être renouvelés, à l'endroit que la société a décidé de mettre fin aux activités d'exploration et d'évaluation ou la valeur comptable des actifs dépasse sa valeur de recouvrement.

##### Autres propriétés en Ontario :

BRW détient d'autres claims jalonnés qui présentent un potentiel pour le lithium dans la province de l'Ontario. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2024, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 415 993 \$ à l'égard des coûts engagés sur ces propriétés liés à des zones spécifiques ou les titres miniers ne devraient pas être renouvelés, à l'endroit que BRW a décidé de mettre fin aux activités d'exploration et d'évaluation ou la valeur comptable des actifs dépasse sa valeur de recouvrement.

#### (c) Nouvelle Écosse

En mars 2022, la Société a jalonné plusieurs groupes de claims dans la partie centre-ouest de la Nouvelle-Écosse. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2024, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 153 771 \$ à l'égard des coûts engagés sur ces propriétés liés à des zones spécifiques ou les titres miniers ne devraient pas être renouvelés, à l'endroit que la société a décidé de mettre fin aux activités d'exploration et d'évaluation ou la valeur comptable des actifs dépasse sa valeur de recouvrement.

# Exploration Brunswick inc.

## Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024 (en dollars canadiens)

### 7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

#### (d) Nouveau-Brunswick

En décembre 2021 et mars 2022, la Société a jalonné des claims dans la partie centrale et le sud-est du Nouveau-Brunswick. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2024, BRW a comptabilisé une charge de dépréciation de 413 381 \$ à l'égard des coûts engagés sur ces propriétés liés à des zones spécifiques ou les titres miniers ne devraient pas être renouvelés, à l'endroit que la société a décidé de mettre fin aux activités d'exploration et d'évaluation ou la valeur comptable des actifs dépasse sa valeur de recouvrement.

#### (e) Saskatchewan

Le 17 janvier 2023, la Société a annoncé le jalonnement de plusieurs groupes de claims en Saskatchewan. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2024, la Société a décidé d'arrêter les activités d'exploration et d'évaluation en Saskatchewan et, par conséquent, BRW a comptabilisé une charge de dépréciation de 739 911 \$ de coûts engagés sur ces propriétés.

#### (f) Terre-Neuve

Durant l'exercice terminés le 31 décembre 2024, la Société a jalonné des licences situées près et entre les secteurs de Cartwright et de Port Hope Simpson dans le sud-est du Labrador. Durant l'exercice terminés le 31 décembre 2024, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 130 251 \$ à l'égard des coûts engagés sur cette propriété, se rapportant à des secteurs déterminés, soit parce que la Société ne prévoyait pas le renouvellement de ces claims, soit parce que la Société a décidé d'y cesser les activités d'exploration et d'évaluation, ou parce que la valeur comptable des actifs excédait leur valeur recouvrable.

#### (g) Groenland

La Société détenait cinq projets au Groenland, nommés Nuuk, Paamiut, Disko Bay, Uummanaq et Hinkslund. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société a déprécié de 82 761 \$ à l'égard des coûts engagés sur cette propriété, se rapportant à des secteurs déterminés, soit parce que la Société ne prévoyait pas le renouvellement de ces claims, soit parce que la Société a décidé d'y cesser les activités d'exploration et d'évaluation, ou parce que la valeur comptable des actifs excédait leur valeur recouvrable.

### 8. AUTRES DÉBITEURS

Le 26 mars 2025, la Société a reçu une subvention du Programme de soutien à l'exploration minière des minéraux critiques et stratégiques du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (« MRNF ») (la « Subvention »). BRW sera remboursée jusqu'à 50 % de ses coûts, jusqu'à concurrence de 293 272 \$. Au 31 décembre 2025, la Société avait reçu 175 963 \$. Au 31 décembre 2025, BRW a engagé 586 545 \$ de frais liés à la Subvention et, par conséquent, a comptabilisé une créance de 117 309 \$ dans d'autres débiteurs au 31 décembre 2025.

### 9. PRIME DIFFÉRÉE SUR LES ACTIONS ACCRÉDITIVES

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	1 806 944	312 863
Passif lié aux actions accréditatives émises (note 10)	-	1 806 944
Renversement du passif lié aux actions accréditatives	(1 806 944)	(312 863)
Solde à la fin de l'exercice	-	1 806 944

# Exploration Brunswick inc.

## Notes aux états financiers

### Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024 (en dollars canadiens)

#### 10. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé :

Nombre illimité d'actions ordinaires, avec droit de vote et participatives, sans valeur nominale

Nombre illimité d'actions privilégiées, sans droit de vote, sans valeur nominale, pouvant être émises en série

#### Activités de financement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 :

Le 23 décembre 2025, la Société a clôturé un placement privé sans intermédiaire (le « Placement ») pour un produit brut total de 2 121 542 \$ provenant de la vente de 12 123 097 actions ordinaires vendues à titre d'« actions accréditatives » au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) (la « Loi de l'impôt ») et de la Loi sur les impôts (Québec) (chacune, une « action accréditive du Québec ») au prix de 0,175 \$ par action accréditive du Québec. Les frais d'émission d'actions liés au Placement se sont élevés à 102 096 \$.

Le 30 mai 2025, BRW a clôturé un placement privé (le « placement de 2025 ») pour un produit brut total de 3 499 999 \$ provenant de la vente des éléments suivants :

- 12 980 769 unités de la Société (les « unités LIFE ») au prix de 0,13 \$ par unité LIFE, pour un produit brut de 1 687 500 \$; et
- 12 083 333 unités de la Société (les « unités non-LIFE ») au prix de 0,15 \$ par unité non-LIFE, pour un produit brut de 1 812 499 \$.

Chaque unité LIFE est composée d'une action ordinaire (chacune, une « unité d'action ») et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire (chaque bon entier, un « bon LIFE »). Chaque bon LIFE entier donne à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire de la Société (chacune, une « action de bon de souscription ») au prix de 0,20 \$ en tout temps jusqu'au 30 mai 2028.

Chaque unité non-LIFE est composée d'une unité d'action et d'un bon de souscription d'action ordinaire (chacun, un « bon non-LIFE »). Chaque bon non-LIFE donne à son porteur le droit d'acquérir une action de bon de souscription au prix de 0,25 \$ en tout temps jusqu'au 30 mai 2028.

En lien avec le placement de 2025, la Société a engagé 476 050 \$, incluant 432 079 \$ en espèces et l'émission de 588 960 bons de souscription non transférables (les « bons de souscription incitatifs »). Chaque bon de souscription incitatif permettra à son détenteur d'acquérir une action ordinaire (chacune, une « action de placeurs pour compte ») au prix de 0,13 \$ en tout temps jusqu'au 30 mai 2028. La juste valeur des bons de souscription incitatifs a été déterminée à l'aide du modèle d'établissement du prix des options de Black-Scholes en utilisant les hypothèses pondérées suivantes :

Prix d'exercice des bons de souscription incitatifs	0,13 \$
Prix de l'action à la date d'attribution	0,125 \$
Taux d'intérêt sans risque	2,60 %
Durée de vie prévue des bons de souscription incitatifs	3 ans
Volatilité annualisée prévue	95 %
Juste valeur par bon de souscription incitatif	0,07 \$

#### Activités de financement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 :

Le 19 décembre 2024, BRW a clôturé un placement privé sans courtier préalablement annoncé (le « placement 2024 ») pour un produit brut total de 4 809 370 \$ provenant de la vente de :

- 11 755 382 actions ordinaires de la Société émises à titre d'« action accréditive » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de la *Loi sur les impôts* (Québec) (chacune, une « action accréditive du Québec ») au prix de 0,23 \$ par action accréditive du Québec pour un produit brut de 2 703 738 \$;
- 4 837 242 actions ordinaires émises à titre d'« action accréditive » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (chacune, une « action accréditive nationale ») au prix de 0,215 \$ par action accréditive nationale pour un produit brut de 1 040 007 \$; et
- 3 437 501 actions ordinaires émises à titre d'« action accréditive de charité » (chacune, une « action accréditive de charité ») au prix de 0,31 \$ par action accréditive de charité pour un produit brut de 1 065 625\$.

# Exploration Brunswick inc.

## Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024 (en dollars canadiens)

### 10. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Activités de financement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (suite):

En lien avec le placement 2024, les frais d'émission d'actions ont totalisé 250 518 \$. Un montant de 1 806 944 \$ (net des frais d'émission d'actions de 98 058 \$) a été affecté à la prime différée sur les actions accréditives (note 9). Les initiés de la Société ont participé au placement 2024 et ont reçu un total de 2 887 501 actions ordinaires.

### 11. BONS DE SOUSCRIPTION

Le tableau suivant présente l'activité liée aux bons de souscription :

	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	13 676 124	0,78
Exercés	(607 171)	0,23
Solde au 31 décembre 2024	<b>13 068 953</b>	<b>0,81</b>
Expirés	<b>(7 160 749)</b>	<b>0,46</b>
Émis	<b>19 162 677</b>	<b>0,23</b>
Solde au 31 décembre 2025	<b>25 070 881</b>	<b>0,47</b>

Le tableau suivant présente les bons de souscription en circulation au 31 décembre 2025 :

Prix d'exercice (\$)	Nombre	Date d'échéance	Moyenne pondérée de la période résiduelle d'exercice (années)
0,85	264 705	9 mars 2026	0,19
1,25	4 411 764	9 mars 2026	0,19
0,85	7 500	24 mars 2026	0,23
1,25	878 647	24 mars 2026	0,23
1,25	345 588	31 mars 2026	0,25
0,20	6 490 384	30 mai 2028	2,41
0,25	12 083 333	30 mai 2028	2,41
0,13	588 960	30 mai 2028	2,41
	<b>25 070 881</b>		

### 12. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONNAIRES ET UNITÉS D'ACTIONNAIRES DIFFÉRÉES

Options d'achat d'actions (les « options »)

Le 30 avril 2025, le Conseil a modifié son régime de rémunération fondée sur des actions (le « Régime d'options »), en vertu duquel il peut attribuer des options aux administrateurs, aux membres du personnel et aux consultants. Le 12 juin 2025, les actionnaires de la Société (les « Actionnaires ») ont approuvé la mise en réserve de 19 400 000 actions ordinaires pour émission dans le cadre du Régime d'options.

Le tableau suivant présente l'activité liée aux options :

	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
Solde au 1 janvier 2024	9 200 000	0,40
Attribuées	2 845 000	0,60
Échues	(500 000)	0,48
Abandonnées	(25 000)	0,60
Solde au 31 décembre 2024	<b>11 520 000</b>	<b>0,45</b>
Attribuées	<b>3,430,000</b>	<b>0,14</b>
Abandonnées	<b>(900 000)</b>	<b>0,42</b>
Échues	<b>(2 500,000)</b>	<b>0,23</b>
Solde au 31 décembre 2025	<b>11 500 000</b>	<b>0,41</b>
Options pouvant être exercées au 31 décembre 2025	<b>5 889 991</b>	<b>0,44</b>

# Exploration Brunswick inc.

## Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024 (en dollars canadiens)

### 12. OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS ET UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES (suite)

#### Options d'achat d'actions (suite)

Les options en circulation au 31 décembre 2025 sont présentées ci-dessous :

Prix d'exercice (\$)	Nombre en circulation	Nombre pouvant être exercé	Moyenne pondérée de la durée de vie résiduelle (années)
0,37 \$	400 000	400 000	0,3
0,13 \$	400 000	400 000	0,9
0,40 \$	100 000	100 000	1,2
0,21 \$	2 250 000	2 250 000	1,5
0,32 \$	400 000	400 000	1,9
0,83 \$	2 050 000	1 366 667	2,3
0,80 \$	150 000	100 002	3,0
0,60 \$	2 620 000	873 322	3,1
0,14 \$	3 180 000	-	4,1
	<b>11 550 000</b>	<b>5 889 991</b>	

Le 3 février 2025, la Société a attribué des options d'achat d'actions à des administrateurs, dirigeants, employés et consultants, leur permettant d'acquérir un total de jusqu'à 3 430 000 actions ordinaires. Les options attribuées sont assujetties à une période d'acquisition des droits de trois ans et sont valides pour une période de cinq ans, à un prix d'exercice de 0,14 \$ par action ordinaire.

Le 2 février 2024, la Société a octroyé des options d'achat d'actions aux administrateurs, dirigeants, employés et aux consultants pour acheter jusqu'à un total de 2 845 000 actions ordinaires. Les attributions sont assujetties à une période d'acquisition de trois ans et à une durée de cinq ans, à un prix d'exercice de 0,60\$ par action ordinaire.

La Société a déterminé la juste valeur des options selon la méthode d'évaluation de Black-Scholes. La volatilité a été déterminée en fonction des données historiques sur les actions ordinaires sur la durée de vie moyenne prévue des options. Les hypothèses moyennes pondérées suivantes ont été utilisées pour évaluer les options d'achat d'actions :

	2025	2024
Prix des actions	0,14 \$	0,55 \$
Prix d'exercice	0,14 \$	0,60 \$
Taux d'intérêt sans risque	2,60 %	3,45 %
Volatilité prévue	90,0 %	90,0 %
Durée de vie prévue	5,0 ans	5,0 ans
Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution	0,10 \$	0,38 \$

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, les charges de rémunération fondée sur des actions se sont élevées à 697 076 \$ (1 269 017 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024), dont un montant de 606 621 \$ a été comptabilisé à l'état des résultats (1 092 185 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024) et 90 455 \$ a été capitalisé dans les actifs d'exploration (176 832 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024). Un crédit compensatoire est comptabilisé dans le surplus d'apport.

#### Unités d'actions différées (les « UAD »)

Le 30 avril 2025, le Conseil a adopté un régime d'unités d'actions différées (le « Régime d'UAD ») en vertu duquel il peut attribuer des unités d'actions différées aux administrateurs. Le 12 juin 2025, les actionnaires ont approuvé la mise en réserve de 2 400 000 actions ordinaires pour émission dans le cadre du Régime d'UAD.

Le 15 août 2025, BRW a attribué 821 425 UAD à ses administrateurs non exécutifs. Les UAD ont été attribuées à leur juste valeur marchande de 0,14 \$ par UAD et seront acquises un an après la date d'attribution. Le 26 septembre 2025, un administrateur non exécutif a démissionné, perdant ainsi 107 142 UAD. Au 31 décembre 2025, 714 283 UAD restaient en circulation.

# Exploration Brunswick inc.

## Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024 (en dollars canadiens)

### 12. OPTIONS D'ACHAT D'ACTION ET UNITÉS D'ACTION DIFFÉRÉES (suite)

#### Unités d'actions différées (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, les charges d'UAD se sont élevées à 37 808 \$, dont le montant a été comptabilisé à l'état des résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 (néant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024). Un crédit compensatoire est comptabilisé dans le surplus d'apport.

### 13. PERTE NETTE PAR ACTION

En raison de la perte nette pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024, toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives (notes 11 et 12) sont considérées comme ayant un effet antidilutif, de telle sorte que la perte nette diluée par action est équivalente à la perte nette de base par action pour ces périodes.

### 14. CHARGES ADMINISTRATIVES

	Pour les exercices terminés les 31 décembre	
	2025	2024
	\$	\$
Salaires	783 304	960 889
Relations avec les investisseurs	714 814	624 759
Frais d'exploration et d'évaluation	321 044	373 262
Honoraires professionnels	223 521	267 319
Déplacements	210 509	192 914
Frais de bureau	189 373	229 917
Frais réglementaires	66 635	86 931
	<b>2 509 200</b>	<b>2 735 991</b>

### 15. PARTIES LIÉES

Les transactions et les soldes entre parties liées, qui ne sont pas divulgués ailleurs, sont résumés ci-dessous :

Les principaux membres de la direction comprennent les administrateurs et les dirigeants de la Société. La rémunération versée ou payable aux principaux membres de la direction pour leurs services en tant qu'employés est présentée ci-dessous pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024 :

	2025	2024
	\$	\$
Salaires et autres avantages à court terme du personnel	712 250	759 166
Rémunération fondée sur des actions	509 883	912 334
	<b>1 222 133</b>	<b>1 671 500</b>

Durant les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024, la Société a procédé à des transactions avec certaines sociétés liées. Redevances OR Inc. (« ROR ») et Ressources Falco Itée (« Falco ») sont des parties liées à BRW en raison de dirigeants et d'administrateurs communs.

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2025, ROR a facturé un montant de 75 000 \$ en lien avec des services professionnels et la location d'espaces à bureaux (84 869 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024). Au 31 décembre 2025, un montant de 13 000 \$ est inclus dans les comptes fournisseurs et autres créditeurs (15 000 \$ au 31 décembre 2024).

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2025, un montant de 39 000 \$ a été facturé par Falco pour des services professionnels (39 000 \$ durant l'exercice terminé le 31 décembre 2024). Au 31 décembre 2025, un montant de 15 000 \$ est inclus dans les comptes fournisseurs et autres créditeurs (4 000 \$ au 31 décembre 2024).

La direction est d'avis que ces transactions ont été réalisées dans les mêmes conditions que les transactions avec des parties non liées. Ces opérations ont été engagées dans le cours normal des affaires et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

# Exploration Brunswick inc.

## Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024 (en dollars canadiens)

### 16. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Le tableau suivant présente un rapprochement des impôts aux taux statutaires (26,5 %) et des impôts comptabilisés à l'état des résultats et du résultat global pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 (26,5 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024) :

	2025	2024
	\$	\$
Perte nette avant les impôts sur le résultat	(3 170 539)	(8 643 743)
Recouvrement d'impôts sur le résultat prévu	(840 193)	(2 290 593)
Dépenses non déductibles	151 300	249 054
Comptabilisation d'avantages fiscaux non comptabilisés auparavant	(608 587)	724 015
Dépenses d'exploration des actions accréditives	(509 464)	1 004 661
Recouvrement d'impôts sur le résultat différés, montant net	(1 806 944)	(312 863)

Au 31 décembre 2025, les écarts temporaires déductibles pour lesquels la Société n'avait pas comptabilisé d'actifs d'impôts différés étaient les suivants :

	Fédéral	Provincial
	\$	\$
Immobilisations corporelles et actifs incorporels	127 237	127 237
Propriétés minières	2 783 606	2 776 928
Frais de financement	1 286 366	1 286 366
Pertes autres qu'en capital	7 474 720	13 566 232
Pertes en capital	4 924 681	4 924 681
Actifs d'impôts différés non comptabilisés	16 596 610	22 681 444

Au 31 décembre 2025, la Société disposait de pertes fiscales pouvant être utilisées pour réduire le bénéfice imposable futur. Ces pertes viendront à échéance comme suit :

Année d'échéance	Fédéral	Provincial
	\$	\$
2037	-	319 425
2038	-	1 698 301
2039	-	1 553 988
2041	-	938 559
2042	-	1 378 832
2043	2 223 882	2 442 514
2044	2 587 819	2 571 594
2045	2 663 019	2 663 019
	7 474 720	13 566 232

La capacité de réaliser les avantages fiscaux dépend d'un certain nombre de facteurs et notamment de la future rentabilité des activités. Les actifs d'impôts sur le résultat différé sont comptabilisés uniquement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de l'actif. Par conséquent, des actifs d'impôts différés d'un montant de 5 097 858 \$ n'ont pas été comptabilisés.

# Exploration Brunswick inc.

## Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024 (en dollars canadiens)

### 17. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DU RISQUE

La Société est exposée à différents risques financiers découlant de ces activités. La direction de BRW gère les risques financiers. La Société ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des instruments financiers dérivés à des fins de spéculation. Les principaux risques auxquels BRW est exposée, ainsi que ses politiques de gestion de ces risques, sont décrits plus en détail ci-dessous :

#### *Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les instruments financiers qui exposent potentiellement la Société au risque de crédit se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des autres effets à recevoir. BRW atténue le risque de crédit en déposant sa trésorerie auprès d'une institution financière canadienne jouissant d'une cote de crédit A+ et en échangeant des services avec des entreprises en bonne situation financière.

#### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidités est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à ses passifs financiers qui sont réglés par remise de trésorerie. Jusqu'à maintenant, BRW a engagé d'importantes pertes d'exploitation et sorties de fonds en lien avec ses activités d'exploration. BRW a financé ses activités par le passé principalement par l'émission de titres de capitaux propres. La direction est d'avis qu'elle ne dispose pas de fonds suffisants pour honorer ses obligations et ses engagements existants pendant au moins les 12 prochains mois. Le plan d'affaires de BRW dépend de l'obtention de fonds supplémentaires pour poursuivre l'exploration et le développement de ses projets, ce qui pourrait se faire de différentes façons, notamment par l'émission d'instruments de capitaux propres ou d'autres types d'arrangements. Bien que la direction ait réussi à obtenir du financement dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir, et rien ne garantit que ces sources de financement seront accessibles à la Société ni qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour la Société.

Les tableaux suivants présentent les échéances contractuelles (incluant les paiements d'intérêts, le cas échéant) des passifs de la Société aux 31 décembre 2025 et 2024 :

	2025	
	Moins d'un an	Plus d'un an
	\$	\$
Comptes fournisseurs et frais courus	404 700	-
Total	404 700	-

  

	2024	
	Moins d'un an	Plus d'un an
	\$	\$
Comptes fournisseurs et frais courus	566 669	-
Total	566 669	-

#### *Juste valeur*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les autres effets à recevoir, les comptes fournisseurs et frais courus sont des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur à la date de l'état de la situation financière. La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des autres effets à recevoir, des comptes fournisseurs et frais courus (exception faite de l'impôt à payer, des salaires à payer, des vacances à payer et des retenues à la source à payer) se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

# Exploration Brunswick inc.

## Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024 (en dollars canadiens)

### 17. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DU RISQUE (suite)

La hiérarchie de la juste valeur comporte les niveaux suivants :

Niveau 1 :	Prix cotés, non rajustés, sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
Niveau 2 :	Données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c'est-à-dire des prix) ou indirectement (c'est-à-dire des dérivés des prix); et
Niveau 3 :	Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Il n'y a pas eu de transfert entre les niveaux durant les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024.

### 18. POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL

Les objectifs de la Société en ce qui a trait à la gestion de son capital sont d'assurer la capacité de la Société de poursuivre ses activités, d'augmenter la valeur des actifs de la Société et d'assurer un rendement adéquat à ses actionnaires. Ces objectifs seront atteints en identifiant de bons projets d'exploration, par la mise en valeur de ces projets et, ultimement, par la mise en production ou la vente et l'obtention de liquidités, avec des partenaires ou de façon autonome. BRW gère son capital sur la base de la valeur comptable des capitaux propres. Le capital pour l'exercice visé est résumé à l'état des variations des capitaux propres.

La Société n'est soumise à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur, sauf lorsqu'elle émet des actions accréditatives à l'égard desquelles un montant doit être utilisé à des fins d'exploration. Se reporter à la note 20 pour de plus amples détails.

La Société finance ses activités d'exploration et d'évaluation principalement en recherchant des capitaux supplémentaires au moyen d'émission de capitaux propres ou de placements publics. Lorsque les conditions de financement ne sont pas optimales, BRW peut signer des conventions d'options ou recourir à d'autres solutions afin de poursuivre ses activités, ou elle peut ralentir ses activités jusqu'à ce que les conditions de financement s'améliorent.

### 19. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES – ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement :	Pour l'exercice terminé le 31 décembre	
	2025	2024
	\$	\$
Taxes de vente et autres effets à recevoir	27 999	54 493
Charges payées d'avance et dépôts	8 503	(39 400)
Comptes fournisseurs et frais courus	(16 640)	(125 861)
	19 862	(110 768)

Autres informations non divulguées ailleurs :	Pour l'exercice terminé le 31 décembre	
	2025	2024
	\$	\$
Dépenses liées aux actifs d'exploration et d'évaluation incluses dans les comptes fournisseurs et autres créditeurs :		
Début de l'exercice	285 013	379 263
Fin de l'exercice	211 292	285 013
Frais d'émission d'actions inclus dans les comptes fournisseurs et autres créditeurs :		
Début de l'exercice	87 586	-
Fin de l'exercice	39 360	87 586

# Exploration Brunswick inc.

## Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024 (en dollars canadiens)

---

### 20. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

#### Actions accréditives

La Société est en partie financée par l'émission d'actions accréditives, et par conséquent, est engagée à mener des activités d'exploration minière. Ces règles fiscales prévoient également des délais pour effectuer les travaux d'exploration au plus tard à la première des dates suivantes :

- a. Deux ans après les placements en actions accréditives;
- b. Un an après que la Société ait renoncé aux déductions fiscales relatives aux activités d'exploration.

En décembre 2024, la Société a reçu 4 809 370 \$ suite à l'émission d'actions accréditives pour lesquelles BRW a renoncé aux déductions fiscales au 31 décembre 2024. Au 31 décembre 2025, cette engagement est complété.

En décembre 2025, la Société a reçu 2 121 542 \$ suite à l'émission d'actions accréditives pour lesquelles la Société va renoncé aux déductions fiscales au 31 décembre 2025. Au 31 décembre, il reste 2 121 542 \$ à engager d'ici le 31 décembre 2026.

### 21. ÉVÈNEMENT SUBSÉQUENT

Le 25 février, BRW a annoncé un placement privé sans courtier (le « placement 2026 ») d'un maximum de 16 000 000 d'unités de la Société (une « unité 2026 ») au prix de 0,25 \$ par unité 2026 pour un produit brut maximum de 4 000 000 \$.

Chaque unité 2026 sera composée d'une action ordinaire et d'un demi bon de souscription. Chaque bon de souscription permettra à son porteur d'acheter une action ordinaire de la société au prix de 0,35 \$ à tout moment pendant une période de 36 mois suivant la date de clôture du placement 2026.